

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2020**

Le mardi premier septembre deux mil vingt, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures, à la salle municipale de CHEVRIERES (Oise), 999 Rue de Beauvais, sous la présidence de Monsieur Donatien PINON, Maire.

Etaients Présents : Monsieur Donatien PINON, Maire, Madame Carole DUMILLON, Monsieur Noël LOIRE, Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent VERVEL, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoints, Messieurs Patrick LEFIN, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE, Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE, Monsieur Frédéric VINCELLE, Mesdames Nathalie PHILION, Laura FAVERET, Messieurs Philip MICHEL, Roland DELÉGLISE, Mesdames Isabelle LORQUER-QUÉNEL et Christelle BENSMAN.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur Bruno COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Donatien PINON et Madame Alexandra MOREL a donné pouvoir à Monsieur Noël LOIRE

Secrétaire de séance : Monsieur Roland DELÉGLISE

Adoption du compte rendu de la séance précédente :

Monsieur Philip MICHEL fait part de sa demande de modification donnée en mairie début août. Monsieur le Maire lui explique qu'il n'était plus dans les délais. Monsieur Philip MICHEL fait remarquer que des demandes de modifications faites hors délai par Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE ont déjà été acceptées. Messieurs Philip MICHEL et Roland DELÉGLISE votent contre ainsi que Mesdames Isabelle LORQUER-QUÉNEL et Christelle BENSMAN.

Avec 15 voix pour et 4 contre, le compte rendu de la séance précédente est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire informe ses collègues que le point 3 a déjà été voté lors de la séance du 2 juin 2020 et qu'il est donc retiré de l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour :

- Commission communale des impôts directs
- Lancement du projet de vidéo protection
- Désignation des représentants à l'association des communes traversées par le TGV NORD
- Autorisation pour signature suite à vente parcelle AE 44 – Lieu-dit « Le Pré Poulletier » (maison médicale)
- Autorisation pour signature suite à vente parcelle AE 95
- Cotisation école de musique pour la chorale
- Réunion de la commission voirie pour le plan de stationnement et de circulation

- Prise en charge raccordement SICAE – Lotissement La Garenne
- Autorisation pour signature de la convention entre la commune et l'association « Bien Vivre Ensemble à Chevrières » après modification
- Questions diverses

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors de la séance du 15 juin dernier, la population municipale a été prise en compte, par erreur, pour le calcul du nombre des membres. Or, il nous faut ajouter la population comptée à part, ce qui représente un total de 2060 habitants.

La commune comptant donc plus de 2000 habitants, la liste des noms sera proposée à la Direction Générale des Finances Publiques et sera complétée par d'autres noms de contribuables de la commune afin d'arriver aux 32 noms demandés au lieu de 24.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande plus d'explications sur la population comptée à part. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit surtout des étudiants et qu'ils sont 67 à devoir être ajoutés à la population municipale, soit 1993 plus 67.

LANCEMENT DU PROJET DE VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de rénovation et d'extension de la vidéo protection peut être lancé puisque les subventions sont obtenues et que le projet a été inscrit au budget 2020 lors de la séance du conseil municipal du 9 mars.

Pour rappel, le coût total de ce projet est de 123 246.00 € avec un reste à charge pour la commune de 46 272 € grâce à l'octroi de 19 054.00 € du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), de 45 600.00 € de subvention du Département et de 12 320.00 € du dispositif de relance de l'économie du Département.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE est contre ce projet. Tous les autres membres du Conseil Municipal sont d'accord et chargent Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires au lancement de ce projet.

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSOCIATION DES COMMUNES TRAVERSÉES PAR LA TGV NORD

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

AUTORISATION POUR SIGNATURE SUITE A VENTE PARCELLE AE 44 – LIEU-DIT « LE PRÉ POULLETIER » - MAISON MÉDICALE

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé avec l'ancienne mandature, lors de la séance du 1^{er} juillet 2019, de céder cette parcelle cadastrée AE 44 – Lieu-dit « Le Pré Pelloutier » au promoteur immobilier « Terre d'Avenirs » au prix de 50 000 euros net vendeur pour la construction d'une maison médicale. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE demande la superficie de cette parcelle. Monsieur le Maire lui répond qu'elle a une contenance de 2 680 m². Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE précise qu'elle est d'accord uniquement si le prix accordé correspond au prix du marché.

Tous les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tous les documents se rapportant à cette vente.

AUTORISATION POUR SIGNATURE SUITE A VENTE PARCELLE AE 95

Monsieur le Maire explique et rappelle à ses collègues qu'un compromis de vente avait été signé le 26 novembre 2019, pendant l'ancienne mandature, pour le terrain cadastré AE 95 – Lieu-dit « La Chaussée des Prêtres » d'une superficie de 2 833 m² au prix net vendeur de 70 000 euros.

Après divers échanges, il les informe que maintenant il y a lieu de signer l'acte notarié s'y afférent.

Tous les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, chargent Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour mener à bien cette transaction et l'autorisent à signer l'acte et tous les documents se rapportant à cette vente chez Maître Waroquier, notaire à Estrées Saint Denis.

COTISATIONS ECOLE DE MUSIQUE POUR LA CHORALE

Monsieur le Maire informe ses collègues, qu'après la décision prise lors de la dernière réunion de conseil municipal, plusieurs courriels et appels ont été reçus en mairie afin d'obtenir une annulation sur la cotisation, notamment concernant les cours de chorale.

Suite au contexte sanitaire actuel, Monsieur le Maire demande s'il est possible de revoir cette décision. Monsieur Roland DELÉGLISE pense que si on rembourse les adhérents de la chorale, il faudrait faire la même chose pour les autres. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE se joint à lui. Il est demandé le montant de la cotisation trimestrielle pour la chorale, Madame Isabelle LORQUER-QUÉNEL répond que celui-ci est de 70 euros.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Madame Laure BRASSEUR demandent au conseil s'il a connaissance d'associations ayant remboursé ses adhérents. Dans la mesure où quasiment pas de geste n'a été effectué par les associations, il n'y a pas lieu de modifier la décision du conseil municipal. Madame Laure BRASSEUR insiste sur le fait que l'école de musique n'est pas une association et n'est donc pas gérée de la même façon.

Après plusieurs échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire de geste financier et maintient sa décision du conseil dernier.

RÉUNION DE LA COMMISSION VOIRIE POUR LE PLAN DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

La commission Voirie s'est réunie le vendredi 21 août 2020 afin de faire le point sur les travaux de signalisation et d'aménagements routiers en cours de réalisation, de finalisation ou de programmation, mais également sur les futurs besoins suite aux divers constats réalisés par le policier municipal.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une 2^{ème} réunion soit faite rapidement. Monsieur Noël LOIRE pense qu'il est préférable d'aller sur le terrain pour faire avancer les travaux. Monsieur Philip MICHEL est pour une stratégie rue par rue. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE demande quels en sont les enjeux avant de continuer. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un plan général pour pallier aux problèmes de sécurité et au nombre

insuffisant de places de stationnement. Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE pensent qu'il doit y avoir concertation avec les personnes concernées, ne serait-ce que pour un rappel de bonne conduite et de bien vivre. Monsieur Philip MICHEL les rejoint sur cette idée. Madame Laure BRASSEUR explique que dans la rue de la Gare, beaucoup de mamans rencontrent des difficultés sur les trottoirs avec leur poussette, surtout au niveau du vétérinaire. Monsieur Philip MICHEL demande que le policier municipal fasse plus de verbalisations mais Monsieur le Maire lui répond que cela est réalisable seulement si un plan de circulation est effectué.

PRISE EN CHARGE RACCORDEMENT SICAE – LOTISSEMENT LA GARENNE

Monsieur le Maire explique à ses collègues que le lotissement Rue de Compiègne comptera bientôt une vingtaine de maisons et que la puissance électrique ne sera pas suffisante.

Il explique que le promoteur l'informe que le cout est de 15 000 euros pour le renforcement de cette extension, que celui-ci demande s'il est possible que la commune participe aux frais, et qu'après s'être renseigné, il s'avère qu'il revient « à la charge de la commune une contribution correspondant à une partie des coûts de travaux d'extension du réseau public rendue nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. »

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si le SEZEO ne peut pas prendre à sa charge cette participation. Monsieur le Maire le charge de se renseigner directement auprès du syndicat.

Après discussion, il est décidé que ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

AUTORISATION POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « BIEN VIVRE ENSEMBLE A CHEVRIÈRES » APRES MODIFICATION

Comme il avait été évoqué lors de la dernière réunion du conseil, ce point a été remis à l'ordre du jour.

La convention a été distribuée à l'ensemble des membres présents. Madame Christelle BENSMAN demande s'il est possible d'avoir des explications par les membres de cette association maintenant car ils sont présents. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible et que le mot « comité » avait bien été supprimé de la convention et remplacé par Association et que dans l'article 1, le projet objet de la convention ligne 4 : « Les nouveaux projets définis avec la nouvelle équipe du Conseil municipal » avait été supprimé.

Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE ne comprend pas comment, d'un point de vue juridique, on peut mélanger ces deux structures : association et mairie. Il pense qu'il mérite de clarifier les ambiguïtés de cette convention. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE le rejoint car le mode opératoire reste complexe.

Madame Christelle BENSMAN ne comprend pas pourquoi ce projet demande la signature d'une convention. Les membres du conseil sont d'accord avec elle et ne comprennent pas la finalité de celle-ci. Monsieur Noël LOIRE propose de remettre une nouvelle fois ce point à l'ordre du jour du prochain conseil et que des explications soient données par les membres de l'association une fois la séance levée.

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord. La parole sera donnée au président de l'association à la fin de ce conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- informe ses collègues que depuis plusieurs années la nacelle coûte beaucoup d'argent à la commune et que le coût des réparations s'élève actuellement à 7 000 euros. Il explique que, pour l'extension de la vidéo protection, la société mandatée doit louer une nacelle et propose de baisser le tarif si celle-ci est fournie. Sachant que la commune en a besoin environ 30 jours par an et qu'une location revient à 3 000 euros la semaine et à 800 euros par jour, que celle-ci a au moins 20 ans et a déjà fait l'objet de réparations l'année dernière. Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Philip MICHEL pensent qu'elle est trop ancienne pour envisager de nouvelles réparations. Après divers échanges, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire des devis pour l'achat d'une nacelle neuve. Les prix seront communiqués par mail aux membres du conseil municipal.
- fait part de la situation des professeurs de l'école de musique et plus particulièrement aux contrats des contractuels. Il s'est rendu au centre de gestion pour avoir des renseignements sur ce sujet. Finalement, il s'avère que la situation n'est pas incompatible pour continuer ces contrats.
- explique à ses collègues qu'un administré a formulé un recours gracieux pour faire modifier le Plan Local d'Urbanisme. En effet, il souhaiterait faire une extension d'une de ces 2 maisons mais celle-ci est en zone UBj, ce qui est interdit. Aussi, ce cas de figure n'est pas isolé car 5 autres habitations avaient été classées en zone UAj et UBj. Monsieur Philip MICHEL ajoute qu'une réunion a eu lieu avec Madame DENIZART de la CCPE, en charge de l'urbanisme, afin de mieux comprendre ce qu'il était possible de changer, sachant que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ne sera voté que dans 4 ans. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Madame Laure BRASSEUR pensent qu'il n'est pas envisageable de modifier le Plan Local d'Urbanisme seulement 2 ans après la révision et qu'il est préférable d'attendre que le PLUi se mette en place. Monsieur Philip MICHEL ajoute que cette modification coûterait 1 600 euros à la commune. Tous les membres du conseil sont d'accord pour ne pas faire de modification du PLU.
- fait part du rapport des assurances suite à l'orage qui a eu lieu en janvier 2020. Celui-ci a engendré de gros travaux, notamment sur le chauffage, le matériel électrique et l'orgue de l'église, ainsi que sur le serveur informatique et l'alarme de la mairie, les candélabres et la carte puissance des feux tricolores. Le remboursement de ces dommages a été chiffré à 15 948.66 euros par l'assurance.
- fait part d'un courrier reçu le 5 août dernier par les propriétaires de la parcelle cadastrée AB 96 sise Ruelle des Dames. Il rappelle que le conseil municipal avait validé son acquisition le 18 novembre 2019 au prix de 27 000 euros avec frais notariés à la charge de la commune. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande s'il y a des projets sur ce terrain. Monsieur le Maire lui répond qu'il pourrait servir à l'école ou au périscolaire. Madame Christelle BENSMAN en profite pour informer Monsieur le Maire que des guêpes ont envahi cette parcelle. Monsieur le Maire lui répond que le nécessaire sera fait et que la commune est une des dernières à prendre à sa charge la destruction des nids de guêpes au prix de 55 € TTC par nid.

Monsieur Frédéric VINCELLE fait part d'un dessin obscène sur un mur de la Ruelle des Dames et demande s'il pourra être retiré rapidement. Monsieur le Maire lui répond que cela sera fait. Monsieur Philip MICHEL explique qu'il connaît les personnes qui sont à l'initiative de ce dessin et que l'affaire avait été classée sans suite. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande que les parents soient reçus par Monsieur le Maire

pour le remboursement des frais de peinture, pour refaire le mur et effacer le dessin. Monsieur le Maire n'est pas au courant de cette affaire et va se renseigner.

Madame Corinne PLAUCHIER informe ses collègues que la rentrée des classes s'est bien passée, avec un effectif de 200 élèves, ce qui est un peu plus que l'année dernière.

La répartition des classes se fait comme suit :

24 élèves en PS - MS

28 élèves en MS - GS

26 élèves en PS - GS

23 élèves en CP

27 élèves en CE1

25 élèves en CE2

21 élèves en CM1

26 élèves en CM2

Madame Laura FAVERET ne comprend pas cette répartition de classes et il lui est répondu que cela pourra être vu en commission scolaire.

Madame Corinne PLAUCHIER fait part qu'une réunion de CCAS aura lieu prochainement et que le Relais Rose est reprogrammé pour cette année. Elle en profite pour rappeler que c'est une marche de 12 km au profit de la ligue contre le cancer en partenariat avec les communes de Houdancourt, Sacy le Petit et Grandfresnoy Elle aura lieu le dimanche 11 octobre avec une participation de 1 €.

Madame Corinne PLAUCHIER fait également part que Monsieur le Maire est intervenu auprès de l'OPAC pour qu'une famille de la commune soit relogée suite à l'incendie de sa maison le 24 août dernier et explique qu'elle a besoin de lit, matelas, draps et oreillers. Madame Isabelle LORQUER-QUÉNEL ajoute qu'une cagnotte en ligne a été ouverte et qu'il serait bon de la mettre sur le site Internet de la mairie.

Monsieur Roland DELÉGLISE demande où en sont les travaux de rénovation des logements des écoles. Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont toujours en cours, pour un, finitions par nos employés, pour l'autre intervention par une entreprise et pour le logement de la Poste, des travaux importants sont à voir.

Monsieur Philip MICHEL :

- fait part d'un rendez-vous qu'il a eu le 11 août dernier à la CCPE avec Madame MERCIER pour la création d'un groupe à vocation 'culturelle'. Monsieur Roland DELÉGLISE était également présent et explique qu'un groupe de travail sera créé à partir du mois de janvier 2021 avec les communes des alentours.
- reproche que les peintures n'aient pas été faites aux écoles, comme il avait été convenu dans la programmation des travaux d'été. Monsieur le Maire lui répond que Madame la Directrice en avait été informée et que le reste des travaux a été réalisé.
- demande également à ce que les résultats de la vidéo protection soit notés dans le bulletin Info ADN afin de valoriser l'utilisation de ces caméras. Monsieur le Maire lui répond qu'il prend acte de sa demande mais que les noms des affaires ne seraient pas mentionnés.
- informe ses collègues qu'une visite des ateliers municipaux a eu lieu le samedi 29 août matin et que les projets prévus dans l'ancienne mandature ont été modifiés, comme la disposition du bureau et du garage. Il ne comprend pas pourquoi le policier municipal

peut décider de ces changements. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas le policier qui impose, il exécute les directives du maire et est une force de proposition, que rien n'a été décidé et que le projet sera débattu comme il l'a dit samedi au cours de cette visite.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande quelles sont les formations à faire en priorité pour les élus. Monsieur le Maire lui répond qu'elle peut décider librement de ses choix selon le panel qu'elle a reçu.

Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE demande où en est l'affaire concernant les travaux de construction non réglementaires dans le cœur du village. Monsieur le Maire lui répond que l'affaire est en attente car un permis de construire a été déposé et un courrier a été envoyé en recommandé. Monsieur le Maire explique également qu'il en est de même pour des travaux non réglementaires sur une maison existante, l'affaire est toujours en attente.

Madame Christelle BENSMAN explique que le périscolaire a dû gérer la crise sanitaire actuelle et demande si la mairie peut l'aider financièrement. Monsieur le Maire ne s'y oppose pas et informe ses collègues qu'une réunion aura lieu ce jeudi 3 septembre à 18h. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE ajoute que, jusqu'à aujourd'hui, la totalité des frais a été assumée par le périscolaire.

Madame Christelle BENSMAN demande si le garage implanté depuis quelques mois dans la commune est bien réglementaire. Monsieur le Maire lui répond que cette affaire est en cours.

Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE demande si le projet de l'installation d'un kebab dans la commune est réel. Monsieur le Maire répond que les travaux ont été accordés avec les recommandations de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur Roland DELÉGLISE demande si la visite du patrimoine est toujours prévue. Monsieur le Maire est d'accord pour prévoir une date.

Monsieur Laurent VERVEL demande à Monsieur Roland DELÉGLISE s'il y a bien 2 cas de COVID au sein du club de football USCGF. Celui-ci lui répond que 2 joueurs avaient des symptômes et qu'il y avait des suspicions mais les tests se sont révélés négatifs. Les personnes qui ont été en contact avec ces joueurs n'ont d'ailleurs pas participé au match de dimanche dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

Pour extrait :
En Mairie, le 03 septembre 2020
Le Maire,
Donatien PINON